

Mercredi dernier, le 17 février au soir, Jacques GENEST nous faisait part à Cyril MALLET et à moi-même d'affirmations comptables accablantes contre la Commune de St Etienne de Lugdarès qui devaient être présentées dès le lendemain à l'exécutif d'abord puis à vous tous. Cela représentait une somme arrondie à 350000€ que nous devions à la Communauté de Communes depuis 2017 !

Il nous restait donc une nuit et une matinée pour rechercher dans 5 années d'archives tous les justificatifs nécessaires... mais trop tard pour le procureur de la république, déjà saisi.

Néanmoins animés par un souci de transparence, nous avons cherché tous azimuts, dans nos pièces comptables papier (je précise qu'il s'agit de nos archives communales, donc rien à voir avec les archives que vous réclamez et que vous pourrez venir récupérer sous peu). Nous avons également cherché dans nos enregistrements informatiques et auprès des divers responsables de la trésorerie ayant suivi nos dossiers et que vous n'avez pas consulté.

Aussi dès le lendemain, avec les justificatifs à l'appui, nous vous avons prouvé qu'il n'était plus question de devoir un pareil montant ! Je regrette fortement que nous n'ayons pas pu échanger en amont, Monsieur le Président, faire ces recherches ensemble, en toute confiance, en toute honnêteté l'un envers l'autre et envers chacun de vous.

Il aurait suffi de nous en informer lorsque vous en avez eu connaissance à l'automne dernier. Nous n'avons jamais contesté de payer quoi que ce soit et il n'y a pas eu non plus de détournement de subvention qui sont allées là où il y avait le déficit. En 2019, c'est la DGFIP de Privas qui nous a demandé de rétablir l'équilibre au dépend de la Communauté de Communes par une opération d'ordre qui a été votée concomitamment par le conseil communautaire de la Montagne d'Ardèche. Aussi nous n'avons pas besoin de délibérer sur des opérations que vous avouez vous mêmes ne pas comprendre. D'ailleurs la justice ayant été saisie, il n'y a plus de délibération à prendre. Nous avons toutefois à priori une ligne de trésorerie de 119248€ à verser et nous la verserons comme il se doit.

Par ailleurs, je précise que pour une Commune que vous jugez non solidaire, sur l'ancien parc éolien implanté sur la Commune de St Etienne de Lugdarès depuis 14 ans, 56495€ d'IFER /an ont été perçus tant par la Commune que par la Communauté de Communes car nous avons voté une répartition à hauteur de 50% pour chacun. Avec le nouveau parc éolien, la Commune touchera 100674€ d'IFER/an. Et idem pour la Communauté de Communes. Cela avait été, de notre part déjà, une démarche volontaire et solidaire, ce qui est loin d'être le cas pour d'autres Communes de notre territoire.

Enfin, afin de mettre en application l'adage fort pratiqué en ce moment qui stipule que les bons comptes font les bons amis, je souhaiterais à mon tour que nous réglions au plus vite le litige concernant les dettes anciennes que votre Communauté n'a pas honoré, soit

- 115855€- mandat n° 939/2016 émis par la Communauté de Communes Cévenne et Montagne Ardéchoise qui correspondait au remboursement anticipé d'un emprunt,

avant le transfert de ce dernier à la Commune de St Etienne de Lugdarès, opération initiée en 2016, mais rejetée par le Trésor Public.

- 26878€ - Titre n°81/2019 émis par la micro crèche les P'tits papillons, correspondant à une subvention d'équilibre du compte d'exercice 2018 de la crèche
- 2182€ - Titre n° 646/2018 émis par le Foyer de vie les Tilleuls, correspondant au paiement des repas livrés à domicile alors que parallèlement vous avez encaissé les paiements des bénéficiaires à qui ont été livrés ces repas, avant le transfert de compétences.

Aujourd'hui, je comprends le silence des élus et leur approbation systématique à toutes les délibérations et aux comptes rendus présentés à notre assemblée communautaire : en effet, le risque est tellement grand de s'opposer à une quelconque décision ! Depuis nos premières objections, fin 2018, notre Commune de St Etienne de Lugdarès a été lourdement impactée avec la suppression de 6 postes d'agents communautaires dans nos locaux dont la gratuité des loyers n'a pas un seul instant pesé dans l'équilibre d'une balance comptable.

Alors fermons les yeux, détachons nous de la réalité et continuons à rêver à des ressources inépuisables nous permettant de financer tous nos projets et de répondre à toutes nos ambitions.

Hier on nous demandait de voter pour l'étude d'un bâtiment communautaire à Coucouron estimé à 600000€ environ, la délibération a été enregistrée comme si nous en avions accepté la construction et aujourd'hui c'est un coquet plan de financement qui est soumis à votre approbation pour la bagatelle de 930000€. Il faut reconnaître que c'est une belle progression et une aubaine urgente à saisir pour la Commune de Coucouron, avant le démantèlement prévisible d'ici 2 à 5 ans de notre Communauté de Communes en faillite ! Un beau siège financé par toutes les Communes de notre belle montagne ardéchoise qui sera disloquée et malheureusement désunie...